

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 juillet 2024 à 19 h 30 en la salle du conseil et webdiffusée, sous la présidence de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Josée Marc-Aurèle, Sylvie Beaulieu, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers Sylvain Dubuc, Claude Dalpé, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

La séance débute à 19 h 30.

24-271

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1. Réflexion

1.2. Parole au public

- 518, rue Roch-Côté – Zone A-804
- 510 à 570, rue Roch-Côté – Zone A-804
- 1749 A, rue Michel – Zone H-343

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

24-271 2.1. Adoption de l'ordre du jour

24-272 2.2. Adoption – Procès-verbal – Séance du conseil municipal – 11 juin 2024

3. DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE

24-273 3.1. Nomination – Mairesse suppléante – Août, septembre et octobre 2024

4. GESTION ADMINISTRATIVE

24-274 4.1. Autorisation de signature – Entente relative au recrutement de commanditaires – Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud

24-275 4.2. Attribution – Impression et livraison du bulletin municipal Le Citoyen et du programme d'activités de loisirs – Période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 – Projet SA-24-37

24-276 4.3. Approbation – *Règlement 57 abrogeant le Règlement 48* de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable

24-277 4.4. Approbation – *Règlement 58 abrogeant le Règlement 50* de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable

5. RESSOURCES HUMAINES

24-278 5.1. Mesure disciplinaire – Employé n° 225

6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 24-279 6.1. Autorisation – Dépôt – Union des municipalités du Québec – Demande au Fonds municipal d'action juridique – Volet 1 – Soutien financier
- 24-280 6.2. Autorisation de signature – Convention de partenariat et de commandite – Riendeau Hyundai et Journée de la famille Sainte-Julie inc.
- 24-281 6.3. Autorisation de signature – Acte de servitude d'utilité publique en faveur d'Hydro-Québec – Lot 5 432 682 du Cadastre du Québec

7. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS

- 24-282 7.1. Approbation – Listes des paiements à ratifier et des comptes à payer

8. INFRASTRUCTURES

- 24-283 8.1. Adjudication – Travaux d'infrastructures d'égouts, d'aqueduc et de fondation de rue – Rue Alexis-Chicoine – Vilamo – Projet SI-24-256
- 24-284 8.2. Provision – Travaux d'infrastructures d'égouts, d'aqueduc et de fondation de rue – Rue Alexis-Chicoine – Vilamo – Projet SI-24-256
- 24-285 8.3. Adjudication – Travaux de réfection de la toiture de la bibliothèque – Projet R-1295
- 24-286 8.4. Provision – Travaux de réfection de la toiture de la bibliothèque – Projet R-1295
- 24-287 8.5. Adjudication – Achat et livraison d'un tracteur à trottoir incluant une lame à neige – Projet SA-24-39 – Fonds de roulement
- 24-288 8.6. Attribution – Services professionnels d'ingénierie – Surveillance des travaux d'infrastructures d'égouts, d'aqueduc et de fondation de rue – Rue Alexis-Chicoine – Projet SI-24-256, lot 2
- 24-289 8.7. Provision – Services professionnels d'ingénierie – Surveillance des travaux d'infrastructures d'égouts, d'aqueduc et de fondation de rue – Rue Alexis-Chicoine – Projet SI-24-256, lot 2
- 24-290 8.8. Autorisation – Dépense supplémentaire – Travaux de réfection du rang de la Vallée et construction de réseaux d'aqueduc – Phase 2 – Projet R-1258, lot 4
- 24-291 8.9. Autorisation – Enfouissement de services d'utilité publique – Rogers Communications Canada inc. – Projet R-1233
- 24-292 8.10. Autorisation de signature – Contrat d'entretien d'hiver annuel – Route 229 et chemins de Touraine et de la Belle-Rivière – Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec – Période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2027

9. LOISIRS

- 24-293 9.1. Demandes d'aide financière – Organismes communautaires
- 24-294 9.2. Demande d'aide financière – La Maison des jeunes de Sainte-Julie inc. – Projet de Coopérative d'Initiative à l'Entrepreneuriat Collectif
- 24-295 9.3. Attribution – Contrat de service – Traverse de l'épouvante – 26 octobre 2024
- 24-296 9.4. Attribution – Contrat de service – Chargée de projet en immigration
- 24-297 9.5. Attribution – Contrat de service – Chargée de projet – Projet Fous du français

24-298 9.6. Adoption – Bilan 2023 et plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2024

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

24-299 10.1. Approbation – Liste des plans d'implantation et d'intégration architecturale

24-300 10.2. Refus – Demande d'approbation préliminaire de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 697, chemin de Touraine – Zone A-720

24-301 10.3. Refus – Demande d'approbation des plans-concept de démolition et de reconstruction au 660, rue Duvernay – Zone H-320

24-302 10.4. Demande de dérogation mineure – Marge arrière – 518, rue Roch-Côté – Zone A-804

24-303 10.5. Demande de dérogation mineure – Empiètement dans la marge fixe sur rue – 510 à 570, rue Roch-Côté – Zone A-804

24-304 10.6. Demande de dérogation mineure – Ouverture (fenêtre) – 1749 A, rue Michel – Zone H-343

11. RÉGLEMENTATION

24-305 11.1. Avis de motion – Règlement 1101-123 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de prohiber l'installation de bonbonnes et de réservoirs de stockage de matières dangereuses de plus de 20 livres dans le secteur Vilamo (zones A-804, A-806, A-808, A-810, A-811 et A-812)

24-306 11.2. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement – Règlement 1101-124 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter les usages « 6412 Service de lavage d'automobiles » et « 3973 Industrie de tableaux d'affichage et de panneaux-réclames » à la grille des usages et des normes de la zone C-150

24-307 11.3. Adoption d'un second projet de règlement – Règlement 1101-122 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de créer un nouvel usage de service de formation professionnelle et de perfectionnement en gestion et l'autoriser de façon spécifique dans la zone I-152

24-308 11.4. Adoption – Règlement 1331 décrétant des travaux d'aménagement et de plantation de végétaux dans la forêt nourricière pour un montant de 150 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 150 000 \$

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

12.1. Procès-verbal – Assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme – 12 juin 2024

12.2. Liste d'embauche et des mouvements de main-d'œuvre

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

24-309 15.1. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PAROLE AU PUBLIC

- 518, rue Roch-Côté – Zone A-804
- 510 à 570, rue Roch-Côté – Zone A-804
- 1749 A, rue Michel – Zone H-343

Audition des personnes intéressées

- Aucune question.

24-272

ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – 11 JUIN 2024

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 11 juin 2024, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-273

NOMINATION – MAIRESSE SUPPLÉANTE – AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2024

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
 APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE nommer la conseillère madame Sylvie Beaulieu à titre de mairesse suppléante pour les mois d'août, septembre et octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-274

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE AU RECRUTEMENT DE
COMMANDITAIRES – CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RIVE-SUD**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite procéder aux travaux de réaménagement et de reconstruction de son bâtiment municipal situé au parc Edmour-J.-Harvey, aussi communément appelé « chalet rouge »;

ATTENDU QUE ce projet nécessite un financement important;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite pouvoir bénéficier de commandites;

24-276

APPROBATION – RÈGLEMENT 57 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 48 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU POTABLE VARENNES, SAINTE-JULIE, SAINT-AMABLE

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable (RIEP) a adopté le *Règlement 57 abrogeant le Règlement 48 pourvoyant à l'appropriation d'une somme de 19 000 \$ par emprunt pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 16, 21 et 31*, lors de la séance du conseil tenue le 20 juin 2024, résolution 24-5510;

ATTENDU l'article 468.14.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'approuver le *Règlement 57 abrogeant le Règlement 48* de la RIEP;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la RIEP ainsi qu'aux villes de Saint-Amable et de Varennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-277

APPROBATION – RÈGLEMENT 58 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 50 DE LA RÉGIE-INTERMUNICIPALE DE L'EAU POTABLE VARENNES, SAINTE-JULIE, SAINT-AMABLE

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable (RIEP) a adopté le *Règlement 58 abrogeant le Règlement 50 pourvoyant à l'appropriation d'une somme de 32 500 \$ par emprunt pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 16 et 38*, lors de la séance du conseil tenue le 20 juin 2024, résolution 24-5511;

ATTENDU l'article 468.14.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'approuver le *Règlement 58 abrogeant le Règlement 50* de la RIEP;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la RIEP ainsi qu'aux villes de Saint-Amable et de Varennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-278

MESURE DISCIPLINAIRE – EMPLOYÉ N° 225

ATTENDU les actes reprochés à l'employé n° 225;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

De suspendre sans salaire cet employé pour une durée de dix (10) jours ouvrables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-279

**AUTORISATION – DÉPÔT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – DEMANDE
AU FONDS MUNICIPAL D'ACTION JURIDIQUE – VOLET 1 – SOUTIEN FINANCIER**

ATTENDU le *Fonds municipal d'action juridique* de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant à offrir du soutien financier aux municipalités impliquées dans des causes qui sont inscrites devant des tribunaux judiciaires, quasi judiciaires ou administratifs et qui présentent des enjeux et de l'intérêt pour l'ensemble des municipalités du Québec;

ATTENDU QU'en 2018, les Investissements Laroda inc. (ci-après « Laroda »), un développeur immobilier, déposait une demande introductive d'instance en jugement déclaratoire et en restitution de l'indu contre la Ville de Sainte-Julie, à la Cour supérieure du Québec (numéro 505-17-011036-185);

ATTENDU QUE cette cause concerne, entre autres, une convention intervenue en 2001 entre Laroda et la Ville de Sainte-Julie pour des terrains donnés en trop à titre de fonds de parcs et de terrains de jeux;

ATTENDU les jugements de la Cour supérieure du Québec et de la Cour d'appel du Québec rendus respectivement les 30 août 2021 et 18 octobre 2023;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a déposé une demande d'autorisation d'appel à la Cour suprême du Canada (dossier 41036), laquelle a été accueillie le 27 juin 2024;

ATTENDU QUE les prétentions de la Ville de Sainte-Julie et l'ensemble des faits juridiquement qualifiés sur lesquels la Ville appuie sa demande à la Cour suprême du Canada présentent des enjeux importants pour l'ensemble des municipalités du Québec;

ATTENDU QUE la cause précitée soulève des enjeux d'intérêts généraux, notamment en matière d'interprétation de contrat et de qualification des obligations conditionnelles et à terme au sens du *Code civil du Québec*;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du *Fonds municipal d'action juridique – Volet 1 – Soutien financier*;

24-281

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE
EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC – LOT 5 432 682 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a signé une entente d'établissement de servitude pour bornes de recharge de véhicules électriques en faveur d'Hydro-Québec le 24 octobre 2022, en vue de créer une servitude d'utilité publique sur une partie d'un immeuble appartenant à la Ville, étant connu et désigné comme le lot 5 432 682 du Cadastre du Québec;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'accorder une servitude d'utilité publique à Hydro-Québec contre une partie du lot 5 432 682 du Cadastre du Québec appartenant à la Ville de Sainte-Julie;

D'approuver le projet d'acte de servitude joint en annexe de la présente résolution;

D'autoriser un membre de l'étude Notaires Beauchamp, Cyr inc. à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'acte de servitude à intervenir en faveur d'Hydro-Québec ainsi que tout autre document approprié nécessaire pour donner effet à la présente résolution ou aux dispositions de cet acte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-282

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 7 juin 2024 au 4 juillet 2024 :

- | | | |
|-------------------|--------------------|-----------------|
| ▪ Liste F-2024-13 | Chèques à ratifier | 1 331 587,17 \$ |
| ▪ Liste F-2024-14 | Comptes à payer | 3 300 884,19 \$ |

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 7 juin 2024 au 4 juillet 2024 apparaissant sur les listes F-2024-13 et F-2024-14;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-283

ADJUDICATION – TRAVAUX D’INFRASTRUCTURES D’ÉGOUTS, D’AQUEDUC ET DE FONDATION DE RUE – RUE ALEXIS-CHICOINE – VILAMO – PROJET SI-24-256

ATTENDU QU’une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux d’infrastructures d’égouts, d’aqueduc et de fondation de rue sur la rue Alexis-Chicoine;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le 18 juin 2024 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 8 juillet 2024;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D’adjuger le contrat SI-24-256 concernant des travaux d’infrastructures d’égouts, d’aqueduc et de fondation de rue sur la rue Alexis-Chicoine, conjointement avec le promoteur 9459-1179 Québec inc., au plus bas soumissionnaire conforme, soit l’entreprise Eurovia Québec Construction inc., située au 100, chemin de la Carrière, Carignan, Québec, J3L 0N5, pour un montant de 555 108,55 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 18 juin 2024;

DE répartir les coûts relatifs à ces travaux conformément à l’entente intervenue entre la Ville de Sainte-Julie et 9459-1179 Québec inc.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-284

PROVISION – TRAVAUX D’INFRASTRUCTURES D’ÉGOUTS, D’AQUEDUC ET DE FONDATION DE RUE – RUE ALEXIS-CHICOINE – VILAMO – PROJET SI-24-256

ATTENDU l’adjudication du contrat SI-24-256 concernant des travaux d’infrastructures d’égouts, d’aqueduc et de fondation de rue sur la rue Alexis-Chicoine, conjointement avec le promoteur 9459-1179 Québec inc., à l’entreprise Eurovia Québec Construction inc. pour un montant de 555 108,55 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de prix pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D’autoriser, dans le cadre du projet précité, une provision de 10 %, soit 55 510,86 \$, portant la dépense autorisée à 610 619,41 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l’approbation de la directrice générale avant d’engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-287

ADJUDICATION – ACHAT ET LIVRAISON D'UN TRACTEUR À TROTTOIR INCLUANT UNE LAME À NEIGE – PROJET SA-24-39 – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour l'achat et la livraison d'un tracteur à trottoir neuf non articulé 4x4 incluant une lame à neige;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions s'est tenue le 3 juillet 2024 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 8 juillet 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat SA-24-39 concernant l'achat et la livraison d'un tracteur à trottoir neuf non articulé 4x4 incluant une lame à neige au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Aubin & St-Pierre inc., située 350, rue Raygo, La Présentation, Québec, J0H 1B0, pour un montant de 133 090 \$ (aucunes taxes applicables), le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 3 juillet 2024;

D'autoriser une dépense supplémentaire de 821,35 \$, toutes taxes comprises, pour les frais de numérisation et gyrophare;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis lors de la livraison du tracteur;

QUE ces achats totalisant 133 840 \$, incluant les taxes nettes, soient payés par le fonds de roulement et remboursables sur une période de dix (10) ans, en dix (10) versements égaux, pour les années 2025 à 2034.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-288

ATTRIBUTION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'ÉGOUTS, D'AQUEDUC ET DE FONDATION DE RUE – RUE ALEXIS-CHICOINE – VILAMO – PROJET SI-24-256, LOT 2

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour des services professionnels de surveillance des travaux d'infrastructures d'égouts, d'aqueduc et de fondation de rue sur la rue Alexis-Chicoine;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 8 juillet 2024;

24-290

AUTORISATION – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG DE LA VALLÉE ET CONSTRUCTION DE RÉSEAUX D'AQUEDUC – PHASE 2 – PROJET R-1258, LOT 4

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a octroyé, en juin 2023, un contrat relatif à des travaux de réfection du rang de la Vallée et à la construction de réseaux d'aqueduc – phase 2 à l'entreprise Excavation Civilpro inc., pour un montant de 1 399 025 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE des dépassements de coûts sont survenus dans ce projet en raison de travaux supplémentaires;

ATTENDU l'article 6.4 du *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 8 juillet 2024;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 25 002,37 \$, toutes taxes comprises, pour le contrat R-1258, lot 4 relatif à des travaux de réfection du rang de la Vallée et à la construction de réseaux d'aqueduc – phase 2, octroyé à l'entreprise Excavation Civilpro inc. située au 2810, montée de Picardie, Varennes, Québec, J3X 0K7, portant la valeur totale de la dépense autorisée à 1 424 027,37 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-291

AUTORISATION – ENFOUISSEMENT DE SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE – ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC. – PROJET R-1233

ATTENDU les travaux de réfection et d'enfouissement de plusieurs services d'utilité publique sur une partie du chemin du Fer-à-Cheval, du boulevard Armand-Frappier et de la rue de Murano;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit acquitter sa quote-part des travaux, ces derniers étant facturés au coût réel;

ATTENDU la réception de la facture de Rogers Communications Canada inc. portant le numéro 555983 relative au projet ST-05-01;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 8 juillet 2024;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'autoriser le Service des finances à payer la facture de Rogers Communications Canada inc. au montant de 28 693,93 \$, toutes taxes comprises, représentant la quote-part des travaux de la Ville de Sainte-Julie pour le projet précité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-292

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER ANNUEL –
ROUTE 229 ET CHEMINS DE TOURAINE ET DE LA BELLE-RIVIÈRE –
MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC -
PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2024 AU 31 MARS 2027**

ATTENDU le contrat d'entretien annuel de la route 229 ainsi que des chemins de Touraine et de la Belle-Rivière intervenu avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD), conformément à la résolution 21-080 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 février 2021;

ATTENDU QUE ce contrat est arrivé à échéance le 31 mars 2024;

ATTENDU QUE le MTMD propose un nouveau contrat ayant trait à l'entretien d'hiver des infrastructures routières, pour la partie non urbanisée de la route 229 et pour les chemins de Touraine et de la Belle-Rivière, qui totalisent une longueur de 13,101 km;

ATTENDU QUE le MTMD versera une somme forfaitaire annuelle de 88 669,47 \$ à la Ville de Sainte-Julie pour la première année du contrat, avec indexation pour les 2^e et 3^e années subséquentes;

ATTENDU QUE ce contrat de service est d'une durée de trois (3) ans, soit jusqu'au 31 mars 2027;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 8 juillet 2024;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures et gestion des actifs à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le contrat d'entretien d'hiver des infrastructures routières de la route 229, ainsi que des chemins de Touraine et de la Belle-Rivière, portant le numéro de dossier 2902-24-4917 (contrat 851023432);

D'accepter la proposition de ce contrat pour un montant annuel de 88 669,47 \$ pour la période 2024-2025, lequel sera ensuite indexé annuellement pour les deux (2) années subséquentes, soit 2025-2026 et 2026-2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-293

DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE – ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

ATTENDU la *Politique d'aide financière aux organismes communautaires de la Ville de Sainte-Julie* (la « Politique »), adoptée par le conseil municipal le 4 avril 2023, résolution 23-133;

ATTENDU QUE quatre (4) organismes communautaires ont transmis à la Ville de Sainte-Julie, dans le cadre de cette Politique, une demande d'aide financière;

ATTENDU QUE deux de ces demandes ainsi que leurs dépenses encourues rencontrent les critères d'admissibilité de la Politique;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 8 juillet 2024;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
 APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'accorder une aide financière aux organismes ci-dessous nommés, dans le cadre la *Politique d'aide financière aux organismes communautaires de la Ville de Sainte-Julie* :

NOM	PROJET	MONTANT
La Clé des champs Sainte-Julie inc.	Organisation d'une sortie au Zoo de Granby pour les participants neurodivergents de l'organisme	1 099 \$
Club FADOQ Sainte-Julie	Ajout d'une nouvelle activité visant la formation et la pratique d'activité mnémoniques pour les aînés	1 250 \$

DE verser 75 % du montant de ces aides financières dès maintenant et 25 % à la suite du dépôt d'une reddition de compte, pour chacun de ces organismes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-294

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LA MAISON DES JEUNES DE SAINTE-JULIE INC. – PROJET DE COOPÉRATIVE D'INITIATIVE À L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF

ATTENDU QUE la Maison des jeunes de Sainte-Julie inc. a présenté une demande d'aide financière pour la mise en place de la Coopérative d'Initiative à l'Entrepreneuriat Collectif (CIEC) pour la saison été 2024;

ATTENDU QUE la CIEC permet à des jeunes julievillois de développer des compétences entrepreneuriales et coopératives dans un cadre structuré;

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir le développement de l'esprit entrepreneurial des jeunes âgés de 13 à 17 ans;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 8 juillet 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

DE verser à la Maison des jeunes de Sainte-Julie inc. une aide financière de 2 000 \$ permettant de soutenir la mise en place du projet de Coopérative d'Initiative à l'Entrepreneuriat Collectif pour l'été 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-295

**ATTRIBUTION – CONTRAT DE SERVICE – TRAVERSE DE L'ÉPOUVANTE –
26 OCTOBRE 2024**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour un contrat de service de type clé en main concernant l'organisation et l'animation de la cinquième édition de la *Traverse de l'épouvante* prévue le 26 octobre 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 8 juillet 2024;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat de service de type clé en main concernant l'organisation et l'animation de la *Traverse de l'épouvante* prévue le 26 octobre 2024 à l'entreprise Animation Concept inc., située au 145, chemin des Patriotes Est, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J2X 4J3, pour un montant de 34 492,50 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 6 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-296

ATTRIBUTION – CONTRAT DE SERVICE – CHARGÉE DE PROJET EN IMMIGRATION

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a adopté un plan d'action d'accueil, d'intégration et de pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles de la Ville de Sainte-Julie lors de la séance ordinaire du 14 février 2023, résolution 23-045;

ATTENDU QUE la Ville a mandaté Mme Karima Grissa à titre de chargée de projet pour la mise en œuvre du plan d'action en immigration, pour l'année 2024;

ATTENDU QUE Mme Grissa disposera d'une banque de 750 heures dans le cadre de son mandat;

ATTENDU QUE le mandat se termine le 31 décembre 2024, mais pourra être reconduit pour les années 2025 et 2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 8 juillet 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat relatif à la mise en œuvre du plan d'action en immigration pour l'année 2024 à Mme Karima Grissa, au montant maximal de 26 250 \$;

D'autoriser le directeur du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le contrat de service joint en annexe de la présente résolution, à intervenir avec Mme Grissa, ainsi que tout autre document permettant de donner effet à la présente et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-297

ATTRIBUTION – CONTRAT DE SERVICE – CHARGÉE DE PROJET – PROJET FOUS DU FRANÇAIS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a obtenu une aide financière dans le cadre du projet *Fous du français*;

ATTENDU QUE la Ville a mandaté Mme Marthe élise Kijom Ngom à titre de chargée de projet pour la mise en œuvre de ce projet;

ATTENDU QUE Mme Kijom Ngom disposera d'une banque maximale de 1 288 heures dans le cadre de son mandat;

ATTENDU QUE le mandat se termine le 13 juin 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 8 juillet 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
 APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat de service relatif à la mise en œuvre du projet *Fous du français* à Mme Marthe élise Kijom Ngom, au montant maximal de 63 677,75 \$, toutes taxes comprises;

D'autoriser le directeur du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le contrat de service joint en annexe de la présente résolution, à intervenir avec Mme Kijom Ngom, ainsi que tout autre document permettant de donner effet à la présente et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-298

ADOPTION – BILAN 2023 ET PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2024

ATTENDU l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*;

ATTENDU QUE le plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour les années 2023, 2024 et 2025, élaboré par le comité des politiques citoyennes, a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 novembre 2023, sous le numéro 23-472;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 8 juillet 2024;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
 APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'adopter le bilan pour l'année 2023 et la mise à jour du plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour l'année 2024, dont copies sont jointes à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-299

APPROBATION – LISTE DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les demandes suivantes, relatives à des plans d'implantation et d'intégration architecturale :

- La demande de **PIIA 24-51** pour les plans-concept de rénovation de l'établissement commercial situé au **832, montée Sainte-Julie (Groupe Handfield)**, et ce, conformément à la résolution 535.2.24 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 juin 2024;
- La demande de **PIIA 24-52** pour les plans-concept d'affichage de l'établissement commercial situé au **2000, chemin du Fer-à-Cheval, locaux F, G et H (Ultime vélo)**, et ce, conformément à la résolution 535.4.24 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 juin 2024;
- La demande de **PIIA 24-53** pour les plans-concept de reconstruction d'une résidence unifamiliale située au **62, avenue du Mont-Saint-Bruno**, et ce, conformément à la résolution 535.5.24 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 juin 2024;

24-303

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – EMPIÈTEMENT DANS LA MARGE FIXE SUR RUE – 510 À 570, RUE ROCH-CÔTÉ – ZONE A-804

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure relative à la marge fixe sur rue de 16 propriétés portant les numéros 510 à 570 de la rue Roch-Côté (Boucle F, phase 1) a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE des murets, ajoutés en façade pour dynamiser les bâtiments, empiètent dans la marge fixe sur rue minimale prescrite de 5,5 mètres, conformément à l'article 10.11.2.5 du *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 535.7.24 adoptée le 12 juin 2024, recommande au conseil municipal d'approuver cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure pour les propriétés portant les numéros 510 à 570 de la rue Roch-Côté afin d'autoriser l'implantation des bâtiments principaux à une distance de 5,2 mètres de la limite avant du terrain privatif en raison de la présence de murets empiétant dans la marge fixe sur rue, plutôt qu'à une distance minimale de 5,5 mètres, tel que prescrit à l'article 10.11.2.5. du *Règlement de zonage 1101*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-304

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – OUVERTURE (FENÊTRE) – 1749 A, RUE MICHEL – ZONE H-343

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure concernant une ouverture localisée sur le mur latéral droit de la résidence située au 1749 A, rue Michel a été déposée au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la résidence a fait l'objet d'un agrandissement en 2004;

ATTENDU QUE les plans de construction déposés avec la demande de permis pour les travaux d'agrandissement démontraient clairement la présence d'une fenêtre à cet emplacement, alors que cette section de mur n'aurait pas dû comprendre d'ouverture, contrairement aux autres de la même élévation;

ATTENDU QUE cette ouverture, qui donne en cour arrière de la propriété, n'a fait l'objet d'aucune plainte;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 535.19.B.24 adoptée le 12 juin 2024, recommande au conseil municipal d'approuver cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1749 A, rue Michel afin d'autoriser la présence d'une ouverture (fenêtre) sur le mur latéral droit de la résidence (section agrandie en 2004) située à 1,65 mètre de la limite latérale droite du lot plutôt qu'à un minimum de 2 mètres, tel que prescrit à l'article 11.1.5.1 du *Règlement de zonage 1101*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-305

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-123 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE PROHIBER L'INSTALLATION DE BONBONNES ET DE RÉSERVOIRS DE STOCKAGE DE MATIÈRES DANGEREUSES DE PLUS DE 20 LIVRES DANS LE SECTEUR VILAMO (ZONES A-804, A-806, A-808, A-810, A-811 ET A-812)

Avis de motion est donné par M. Claude Dalpé que le *Règlement 1101-123 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de prohiber l'installation de bonbonnes et de réservoirs de stockage de matières dangereuses de plus de 20 livres dans le secteur Vilamo (zones A-804, A-806, A-808, A-810, A-811 et A-812)* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

24-306

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1101-124 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER LES USAGES « 6412 SERVICE DE LAVAGE D'AUTOMOBILES » ET « 3973 INDUSTRIE DE TABLEAUX D'AFFICHAGE ET DE PANNEAUX-RÉCLAMES » À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-150

Avis de motion est donné par Mme Amélie Poirier que le *Règlement 1101-124 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter les usages « 6412 Service de lavage d'automobiles » et « 3973 Industrie de tableaux d'affichage et de panneaux-réclames » à la grille des usages et des normes de la zone C-150* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter les usages « 6412 Service de lavage d'automobiles », de la sous-classe « C506 Service de réparation d'automobiles » et « 3973 Industrie de tableaux d'affichage et de panneaux-réclames », de la sous-classe « I433, Industrie d'enseignes, d'étalages et de tableaux d'affichage » à la grille des usages et des normes de la zone C-150;

ATTENDU QUE l'autorisation de ces usages permettrait aux établissements commerciaux « Auto Spa » et « Prisma » de poursuivre leurs activités dans leurs nouveaux locaux situés dans le bâtiment commercial situé au 1999, rue Nobel à Sainte-Julie;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'adopter le premier projet du règlement 1101-124 modifiant le *Règlement de zonage 1101* afin d'ajouter les usages « 6412 Service de lavage d'automobiles » et « 3973 Industrie de tableaux d'affichage et de panneaux-réclames » à la grille des usages et des normes de la zone C-150;

DE présenter ce premier projet de règlement lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 12 août 2024 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-307

ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1101-122 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE CRÉER UN NOUVEL USAGE DE SERVICE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE PERFECTIONNEMENT EN GESTION ET L'AUTORISER DE FAÇON SPÉCIFIQUE DANS LA ZONE I-152

ATTENDU QU'il y a lieu de créer, à la sous-classe « C233 Formation spécialisée », du chapitre 3 « Classification des usages » du *Règlement de zonage 1101*, un nouvel usage « 6839.1 Service de formation professionnelle et perfectionnement en gestion »;

ATTENDU QUE cet usage serait ajouté comme usage spécifiquement permis à la grille des usages et des normes de la zone I-152, ce qui permettra à l'Association de la construction du Québec (ACQ) d'aménager un centre de formation pour entrepreneurs, basé notamment sur la gestion de chantier et sur les lois et règlements de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), sur le site du 2181, rue Nobel;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2024, sous le numéro 24-263;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 8 juillet 2024, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* ainsi que de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste d'embauche des personnes jointe à la présente.

EMBAUCHE DE PERSONNEL (PERSONNEL RÉGULIER)			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Alexandre Giard	Régulier	Pompier	2024-06-12
Mathieu Veronneau	Régulier	Pompier	2024-06-12
MOUVEMENT DE PERSONNEL (PERSONNEL RÉGULIER)			
Nom	Statut	Mouvement	Date d'entrée en vigueur
Christophe Lacroix	Régulier	Nomination à la suite de l'affichage interne 24-22 au poste de préposé à l'entretien - bâtiment	2024-06-19
Maxime Gendron-Bureau	Régulier	Nomination à la suite de l'affichage interne 24-19 au poste de journalier - bâtiment	2024-07-15
EMBAUCHE DE PERSONNEL (SURNUMÉRAIRE ET OCCASIONNEL)			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Chantal Brisson	Surnuméraire	Commis-magasinier	2024-06-06
PERSONNEL ÉTUDIANT			
Sabrina La Giorgia	Étudiant	Surveillant-accueil	2024-06-25

POINT 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

- **1^{re} édition des « Éclats de Sainte-Julie » – Samedi 7 septembre 2024** – M. Mario Lemay invite les citoyens à participer à cette première édition des Éclats de Sainte-Julie qui aura lieu en soirée, après la Journée de la famille.
- **Projet de piste multifonction entre le rang de la Vallée et le boulevard Armand-Frappier** – M. Lemay mentionne que la Ville a reçu une aide financière du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'aménagement de cette piste multifonction.
- **Fête nationale – Remerciements** – M. Lemay remercie et félicite les employés qui ont participé au succès des festivités de la fête nationale.

